

Chaubray

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES CULTURELLES

COPIE POUR INFORMATION ET EXECUTION  
M. BOURDIL, CONSERVATEUR RÉGIONAL  
DES BATIMENTS DE FRANCE

## ARRÊTÉ

Le Ministre des Affaires culturelles

- VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques modifiée et complétée par les lois des 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et le décret du 18 mars 1924 déterminent les conditions d'application de ladite loi,
- VU L'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques du 22 janvier 1973;
- VU la lettre du 13 septembre 1971 de Monsieur de VENEVELLES, propriétaire, portant adhésion au classement ;

### ARRÊTÉ

Article 1er - Sont classées parmi les Monuments Historiques les parties suivantes du château de CHAMBRAY (Eure) :

- les façades et toitures de l'ensemble des communs
- la chapelle en totalité,

figurant au cadastre, section AE, sous les numéros 15, d'une contenance de 21 a 95 ca et 18, d'une contenance de 54 a 60 ca

Article 2- Le présent arrêté sera publié au bureau des Hypothèques de la situation des immeubles classés.

Article 3- Il sera notifié au Préfet du département; au Maire de la commune et au propriétaire intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Pour Amplification,  
L'Attaché d'Administration  
charge de la protection  
des Monuments Historiques

*R. Combe*  
R. COMBE

Paris, le 24 MAI 1973

Pour le Ministre et par délégation :  
Le Directeur de l'Architecture

Ajour. Paris

Département :  
EURE

Commune :  
CHAMBRAY

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
LES ANDELYS  
8 RUE SELLENICK 27705  
27705 LES ANDELYS  
tél. 02 32 54 76 00 -fax 02 32 54 76 01  
cdif.les-andelys@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AE  
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 21/08/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

